DLP 23-6-78014245

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 118 - 21 Juin 1978



PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Un répondeur téléphonique
à la Station d'Avertissements Agricoles Rhône-Alpes

A partir du vendredi 23 Juin 1978 à 15 heures et jusqu'au 22 Septembre (reprise en principe au mardi 21 Février 1979), chaque abonné de la Station pourra, 24 heures sur 24, en appelant le

(78) 60 - 17 - 74

entendre un message de la Station d'une durée de 1 à 2 minutes comportant les renseignements suivants :

= Climat des derniers jours et, le cas échéant valeur de quelques fortes précipitations justifiant dans certaines régions le renouvellement de traitements.

= Etat de développement des principaux ennemis des cultures avec éventuellement des conseils soit de non traitement, soit de traitements urgents.

Seront envisagées dans l'ordre suivant les différentes catégories de cultures :

- vigne
- arbres fruitiers
- grande culture (colza, maïs, céréales, pomme de terre, etc...)

= Différentes informations sur les pesticides.

Le détail des dates des traitements région par région ainsi que la gamme des pesticides et leurs doses d'utilisation ne pourront être précisés que par le bulletin technique.

L'enregistrement sera renouvelé 2 fois par semaine, les mardis et vendredis vers 15 heures.

VIGNE

MILDIOU - BLACK-ROT.-
En raison des risques d'orages, maintenir la protection.

OIDIUM.-
Assurer une bonne protection sur cépages sensibles.

VER de la GRAPPE.-
La protection sera maintenue *jusqu'au 30 Juin* dans le haut-Diois et Hte Savoie et en règle générale dans la tranche d'altitude la plus élevée des autres vignobles.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE du Pêcher.-
La protection pourra être suspendue en toutes régions. Toutefois dans la *basse vallée du Rhône*(R.D. au Sud de Beauchastel et R.G. au Sud de Loriol) où le 2è vol s'amorce, un nouveau traitement peut déjà être prévu *autour du 30 Juin*.

CARPOCAPSE sur pommes, poires et noix
Maintenir la protection dans les régions déjà concernées. *Aucune extension* aux zones d'altitude ne s'impose encore.

P/.313

DLP 23-6-78011245

<u>POU de SAN JOSE</u>.-

Etendre le traitement entre le 27 et le 30 Juin aux *régions* situées *au nord* de la latitude de Condrieu.

GRANDE CULTURE

<u>*PYRALE du MAIS*</u>.-

Il est encore trop tôt pour traiter. Attendre un prochain avis.

<u>*MILDIOU de la POMME de TERRE*</u>.-

A la suite des derniers orages il sera nécessaire de reprendre *d'urgence* la protection, et de l'étendre aux régions d'altitude au fur et à mesure que la croissance de la végétation le justifiera.

Ce traitement pourra être combiné avec une application insecticide dirigée contre le *DORYPHORE*.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.